



## Propositions d'amendements à la 2<sup>ème</sup> partie du PLF 2026 pour soutenir l'insertion par l'activité économique (IAE)

Novembre 2025

### Contacts :

**Chantier École** : Alexandre Wolff, directeur, 06 82 70 16 53, [a.wolff@chantierecole.org](mailto:a.wolff@chantierecole.org)

**Coorace** : Adrien Rivière, Chef de mission plaidoyer, 07 49 77 45 76, [adrien.riviere@coorace.org](mailto:adrien.riviere@coorace.org)

**Emmaüs France** : Emilie Scoccimarro, DGA, 07 83 98 26 30, [escoccimarro@emmaus-france.org](mailto:escoccimarro@emmaus-france.org),

**Fédération des acteurs de la solidarité**: Coline Derrey-Favre, Chargée de mission emploi-IAE; 07 43 03 22 92 - [coline.derreyfavre@federationsolidarite.org](mailto:coline.derreyfavre@federationsolidarite.org)

**Fédération des entreprises d'insertion** : Mathilde Ausort, Déléguée générale adjointe, 06 65 00 91 20 [m.ausort@lesentreprisesdinsertion.org](mailto:m.ausort@lesentreprisesdinsertion.org)

**Les Restos du cœur** : Louis Cantuel, 06 76 34 62 27, [louis.cantuel@restosducoeur.org](mailto:louis.cantuel@restosducoeur.org)

**Tissons la Solidarité** : Matthieu Giovannone, Président, 06 61 93 44 43 [m.giovannone@fil-et-terre.fr](mailto:m.giovannone@fil-et-terre.fr)

**Le Mouvement des Régies**, Marie-Sophie Simon, 06 77 75 46 84  
[mariesophie.simon@lemouvementdesregies.org](mailto:mariesophie.simon@lemouvementdesregies.org)

**Union Nationale des Associations Intermédiaires** : Christophe Cevasco, 06 20 77 59 34  
[christophe.cevasco@unai.fr](mailto:christophe.cevasco@unai.fr)

## Préserver le budget IAE pour maintenir 100 000 postes d'insertion

### ARTICLE 49 – ETAT B

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| <i>Programmes</i>                                                            | <b>+</b>    | <b>-</b>    |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| <i>Accès et retour à l'emploi</i>                                            | 244 000 000 | 0           |
| <i>Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi</i> | 0           | 0           |
| <i>Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail</i>    | 0           | 0           |
| <i>Soutien des ministères sociaux</i>                                        | 0           | 244 000 000 |
| <b>TOTAUX</b>                                                                | 244 000 000 | 244 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                 | 0           |             |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver le budget dédié à l'insertion par l'activité économique (IAE) au niveau voté en loi de Finances pour 2024 (corrigé de l'inflation), soit 244 M € de plus du niveau envisagé par le PLF 2026 (1 248 M€). Cette hausse vise à répondre aux besoins en poste des structures d'insertion et surtout des salariés qu'elles accompagnent.

Sur les plus de 300 000 personnes éloignées de l'emploi qui s'engagent dans un parcours d'insertion, près des deux tiers retrouvent le chemin de l'emploi. Un tel niveau d'insertion est d'autant plus efficace sur le plan budgétaire que tout euro investi dans les SIAE rapporte a minima 1,5 euro grâce à la baisse des aides sociales et à la hausse de recettes fiscales liées à la mise en emploi.

La baisse prévue actuellement en PLF 2026 entraînerait la suppression de 60 000 parcours d'insertion (pour 20 000 ETP conventionnés). Alors que le retour vers l'emploi reste une priorité, notamment pour ceux qui en sont le plus éloignés, il est clé de soutenir l'IAE et de lui donner les justes moyens d'accompagnement.

Cet amendement augmente de 244 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la sous-action 03-02 « Insertion par l'activité économique » de l'action n°3 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi ».

Pour assurer sa recevabilité financière – et uniquement dans ce but, cet amendement réduit artificiellement de 244 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°31 « Affaires immobilières » du Programme 155 « Soutien des ministères sociaux ». Cette baisse artificielle à des fins de recevabilité appelle le gouvernement à lever le gage.

Cet amendement a déjà été adopté par la Commission des finances de l'Assemblée nationale.

Cet amendement est issu d'une proposition de l'ensemble des réseaux de l'IAE (Chantier Ecole, Coorace, Emmaüs France, Fédération des Acteurs de la Solidarité, La Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI), Le Mouvement des Régies, Les Restos du Coeur, Réseau Cocagne, Tissons la Solidarité, Union Nationale des Associations Intermédiaires (UNAI)).

## Maintien des moyens alloués à la formation des salariés en insertion

### ARTICLE 49 – ETAT B

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| <i>(en euros)</i>                                                            |            |            |
|------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Programmes</b>                                                            | <b>+</b>   | <b>-</b>   |
| <i>Accès et retour à l'emploi</i>                                            | 35 000 000 | 0          |
| <i>Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi</i> | 0          | 0          |
| <i>Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail</i>    | 0          | 0          |
| <i>Soutien des ministères sociaux</i>                                        | 0          | 35 000 000 |
| <b>TOTAUX</b>                                                                | 35 000 000 | 35 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                 | 0          |            |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 35 M€ le budget dédié au développement de la formation des salariés en parcours au sein des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) afin de le rétablir au niveau de 100 M€ tel que prévu par le Plan d'investissement dans les compétences de l'Insertion par l'activité économique (PIC IAE) et tel qu'il était en 2023.

En effet, le PIC IAE, amputé de 25 M€ en 2024 et de 25M€ en 2025 par rapport au montant initial, voit à nouveau son budget formation réduit de près de 35% en 2026 par rapport à 2025. Alors que 80% des salariés en insertion ont un niveau infrabac, ces baisses successives ont diminué le nombre d'heures de formation par salarié, passant de 8h/personne et par an en 2023 à 4h45/personne et par an en 2025.

Il y a donc un risque majeur de voir le nombre et la qualité des formations des personnes en insertion se dégrader, ce alors même que le contexte économique se dégrade et que la formation des personnes en insertion par l'activité économique est indispensable à la réussite de leurs parcours et renforce considérablement les chances d'insertion durable dans l'emploi. L'investissement dans la formation est non seulement un bénéfice indéniable pour ces personnes, mais elle l'est aussi pour les employeurs des territoires, notamment dans les secteurs en tension.

Cet amendement augmente de 35 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la sous-action « Insertion par l'activité économique » de l'action n°3 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi ».

Pour assurer sa recevabilité financière – et uniquement dans ce but, cet amendement réduit artificiellement de 35 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°31 « Affaires immobilières » du Programme 155 « Soutien des ministères sociaux ». Cette baisse artificielle à des fins de recevabilité appelle le gouvernement à lever le gage.

Cet amendement a déjà été adopté par la Commission des finances de l'Assemblée nationale.

Cet amendement est issu d'une proposition de l'ensemble des réseaux de l'IAE (Chantier Ecole, Coorace, Emmaüs France, Fédération des Acteurs de la Solidarité, La Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI), Le Mouvement des Régies, Les Restos du Coeur, Réseau Cocagne, Tissons la Solidarité, Union Nationale des Associations Intermédiaires (UNAI)).

## Maintien du budget dédié au Fonds de développement de l'inclusion (FDI)

### ARTICLE 42 – ETAT B

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| <i>(en euros)</i>                                                            |            |            |
|------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Programmes</b>                                                            | <b>+</b>   | <b>-</b>   |
| <i>Accès et retour à l'emploi</i>                                            | 40 000 000 | 0          |
| <i>Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi</i> | 0          | 0          |
| <i>Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail</i>    | 0          | 0          |
| <i>Soutien des ministères sociaux</i>                                        | 0          | 40 000 000 |
| <b>TOTAUX</b>                                                                | 40 000 000 | 40 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                 | 0          |            |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter le budget de 40 M€ dont était doté le Fonds de développement de l'inclusion (FDI) et que le PLF 2026 a supprimé.

Destiné à développer et à soutenir les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), le FDI peut être mobilisé pour différents types d'actions comme l'aide au démarrage d'une structure nouvelle, l'aide au développement, à l'adaptation et à la diversification des activités, l'aide à l'appui - conseil ; l'aide à la professionnalisation, l'évaluation et l'expérimentation ou encore l'aide exceptionnelle à la consolidation financière.

Ce fonds est indispensable au soutien des SIAE, dans la période d'incertitude budgétaire que nous connaissons. Les coupes budgétaires massives vont mettre en difficulté l'ensemble des SIAE mais les plus fragiles d'entre elles risquent de fermer définitivement. Pour limiter la casse sociale et économique, il est clé de réintroduire un FDI qui pourra répondre aux difficultés conjoncturelles des structures.

Cet amendement augmente de 40 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°3 « *Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail* » du Programme 102 « *Accès et retour à l'emploi* ».

Pour assurer sa recevabilité financière – et uniquement dans ce but, cet amendement réduit artificiellement de 40 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°31 « *Affaires immobilières* » du Programme 155 « *Soutien des ministères sociaux* ». Cette baisse artificielle à des fins de recevabilité appelle le gouvernement à lever le gage.

Cet amendement a déjà été adopté par la Commission des finances de l'Assemblée nationale.

Cet amendement est issu d'une proposition de l'ensemble des réseaux de l'IAE (Chantier Ecole, Coorace, Emmaüs France, Fédération des Acteurs de la Solidarité, La Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI), Le Mouvement des Régies, Les Restos du Coeur, Réseau Cocagne, Tissons la Solidarité, Union Nationale des Associations Intermédiaires (UNAI)).